

Types, typologies, arguments

Christian PLANTIN

Laboratoire ICAR, École Normale Supérieure de Lyon

The concept of arguments schemes is fundamental for argumentation studies; but its implementation is not obvious. The first section of this contribution briefly starts from the concepts of argument scheme, typology of arguments schemes, and the foundational catalogue of 28 *topoi* from Aristotle's *Rhetoric*. The application of the "topical method" is first based on the knowledge of typologies of arguments, and then on the precise features defining an argument type. The practical question that remains is how to connect an argumentative passage to an argument type. The second part of this article presents a case based on the *topos* from opposites.

1. Types d'arguments, typologies des arguments¹

1.1 Deux types de pertinence argumentative

Dans le cadre du modèle "Question => RéponseS" que nous utilisons pour l'analyse de l'argumentation (Plantin 1991, 2005, 2016), on peut distinguer deux types de pertinence: d'une part, la pertinence de la conclusion pour la question argumentative, ou pertinence *externe*, et, d'autre part, la pertinence de l'argument pour la conclusion ou pertinence *interne*.

Du point de vue méthodologique, nous pensons qu'on doit d'abord dégager la "*question argumentative*", c'est-à-dire le problème qui divise et structure la discussion et la réflexion, puis les différentes *réponses* apportées à cette question. Cette question argumentative *principale* peut donner naissance à des questions argumentatives *secondaires*, appelant leurs propres réponses, à traiter de la même façon. Les orientations argumentatives dominantes étant ainsi dégagées, on peut préciser leurs modes d'interaction, selon que les discours qui les portent s'ignorent, se réfutent ou tentent de se concilier. Parallèlement, et dans une démarche de va-et-vient de l'approfondissement de l'analyse à la construction des données, on doit s'attacher à construire, à partir d'un ensemble discursif qui peut être vaste et complexe, un corpus maniable, répondant au but précis de la recherche. Toutes ces opérations relèvent de la pertinence *externe*.

¹ Je remercie vivement Thierry Herman et un lecteur anonyme pour leurs relectures vigilantes. Je suis seul responsable d'éventuelles erreurs.

La question des types d'argument relève elle de la pertinence *interne* du discours, c'est-à-dire du mode d'articulation de l'argument à la conclusion, dont l'analyse fait appel à la notion de type d'argument.

Dans la démarche proposée, la qualité d'argument est reconnue en principe à tous les éléments discursifs et à toutes les activités sémiotiques verbales et paraverbales développés par le locuteur où l'on peut reconnaître l'intention linguistique de construire et défendre sa position, c'est-à-dire la réponse qu'il donne à la question controversée. La notion de type d'argument permet d'approfondir la structure d'une argumentation donnée quand elle prend nettement la forme classique d'une suite d'énoncés "E1, E2", où E1 et E2 sont délimitables et où E1 est donné comme une "bonne raison" d'accepter E2. La recherche sur les types d'argument fournit le vocabulaire conceptuel qui permet de décrire les facteurs de cohésion de ce discours "E1, E2", et de préciser le lien sémantique de E1 à E2. Soulignons que le fait qu'un argument soit pertinent pour la conclusion ne signifie pas qu'il soit valide, du point de vue d'une théorie critique de l'argumentation; par exemple, un argument peut être clairement rattachable à une argumentation pragmatique et pertinent à ce titre, tout en étant facilement réfutable si la relation causale qu'il exploite est manifestement insoutenable. Son caractère persuasif ou non relève encore d'un autre aspect de l'argumentation, sa dimension psycho-sociale.

1.2 La notion de type d'argument

La notion de *type*, de *topos*, de *schème argumentatif* (*schème d'argument* ou *d'argumentation*) correspond à ce que la littérature anglophone désigne comme *mode of reasoning*, *reasoning scheme*, *argumentation scheme*, *argument scheme*, ou *argument pattern*. Cette terminologie est discutée par Blair (2012: 154 *sqq.*), qui retient notamment la définition de Van Eemeren et Grootendorst, pour qui *an argumentation scheme* est "a more or less conventionalized way of representing the relation between what is stated in the argument (the "reason") and what is stated in the standpoint (the "position")" (1992: 27) et celle de Walton pour qui *an argumentation scheme* est une "structure of inference" c'est-à-dire "a formal, pragmatic structure of arguments, that is the counterpart to logical forms of inference in semantics" (Walton 1996: x). Blair synthétise ces visions du schème argumentatif comme "some general pattern of argument or reasoning", et précise son mode de construction et de fonctionnement: "that has either been abstracted from particular cases or can find instantiation in different particular cases, or both" (Blair 2012: 154).

En orientant ces définitions vers les données langagières, nous dirons qu'un type d'argument ou *topos* (pl. *topoi*, prononcé *topoi*)² est une forme discursive

² Le *topos* dont il s'agit ici est le *topos inférentiel*, qui s'oppose, en première analyse, au *topos matériel*, voir Plantin 2016, art. *Topos*

argumentative générique à laquelle correspond une série, potentiellement très grande, d'*argumentations* concrètes, *actuelles*, ou *enthymèmes*. Le lien du topos avec les argumentations concrètes est une relation d'instanciation: le topos est la forme commune à une série d'argumentations concrètes; il capte leur "air de famille".

1.3 *Typologie et catalogue*

D'une façon générale, une typologie est une organisation structurée de données. Une typologie des arguments, ou topique, est donc un inventaire organisé des types d'arguments. Elle a la forme d'une arborescence à plusieurs niveaux, se développant à partir d'un nœud dominant central (ou aboutissant à un tel nœud). Chaque nœud regroupe des ensembles d'êtres selon des propriétés de plus en plus spécifiques, lorsqu'on descend dans l'arborescence, et de plus en plus abstraites, génériques, lorsqu'on s'élève dans l'arborescence. On peut dire pour chaque type ce qu'il a de spécifique et ce qu'il a en commun avec les types voisins.

La typologie s'oppose en principe au catalogue, qui est une "typologie" à un seul niveau. Le catalogue prend acte de l'existence d'un certain nombre d'objets ou d'êtres que l'on peut regrouper en catégories et énumère ces catégories à la manière d'une liste dont les éléments sont simplement juxtaposés et dont on ne sait ni si elle est vraiment complète, ni exactement quelle relation les objets qu'elle rassemble entretiennent entre eux.

On trouve dans la littérature sur les types d'arguments aussi bien des typologies que des catalogues. On admet qu'on a affaire à une typologie dès qu'on distingue au moins un niveau intermédiaire, regroupant plusieurs types d'arguments. En ce sens, Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958) proposent une authentique typologie, alors que la Rhétorique d'Aristote est l'exemple même du catalogue, juxtaposant 28 types d'arguments, tous de même niveau.

A titre d'exemple, Toulmin, Rieke, Janik (1984: 213) distinguent une liste réduite de neuf "forms of reasoning": analogie, généralisation, argument à partir d'un signe, argument causal, argument d'autorité, dilemme, argument fondé sur une classification, argument tiré des contraires, argument selon le degré. Or, toutes ces formes, qui font l'essentiel du raisonnement argumentatif, se retrouvent dans les anciennes topiques d'Aristote et de Cicéron. Nous ne disons pas cela pour minorer l'importance de cette liste, mais pour majorer l'importance de la prise en compte des formes discursives du raisonnement ordinaire dans l'étude de l'argumentation.

Dans les *Topiques*, Cicéron propose une brève liste d'arguments du discours judiciaire, entre lesquels il distingue les "arguments inhérents au point en question" (*ibid.* II, 8: 69), et les arguments tirés de "choses ayant quelque rapport au point en litige" (*ibid.*, IX, 38 *sqq.*: 79). Globalement, les objets et les faits disputés sont construits et discutés selon cinq dimensions principales:

—*Définition*

par genre, par espèce et selon la différence

énumération des parties

par "l'étymologie", c'est-à-dire par la valeur linguistique du mot.

—*Causalité et consécution*—*Similitudes et comparaisons*—*Contraires et oppositions*—*Circonstances de l'action.*

Cette liste a été transmise au Moyen Âge, principalement par Boèce, et elle constitue le fond de toutes les typologies jusqu'à nos jours. Elle mentionne des formes connues et usitées. Il en va différemment de la liste des 28 *topoi* de la *Rhétorique* d'Aristote.

1.4 Position du catalogue aristotélicien

Je souligne d'abord que les considérations qui suivent ne prétendent nullement reconstruire un "système d'Aristote", je n'en ai ni les compétences ni le désir. J'essaie simplement d'organiser les remarques qui m'ont aidé à me construire une représentation globale de l'idée de rhétorique. De ce point de vue, le célèbre catalogue de *topoi* proposé au chapitre 23 du livre II de la *Rhétorique* peut se comprendre, d'une part, dans le cadre de la *typologie* aristotélicienne des types de raisonnements portés par différents discours, et d'autre part, dans le cadre des différents types de "preuves" rhétoriques.

Dans ce système, le rhétorique s'oppose au dialectique et au scientifique. Tricot précise que "*sylogisme* est le genre; *scientifique* (producteur de science) [est] la différence spécifique qui sépare la démonstration des *sylogismes dialectiques* et *rhétoriques*" (S. A., I, 2, 15-25: 8, note 3). Le syllogisme scientifique produit du *catégorique*, le syllogisme dialectique du *probable*, et le syllogisme rhétorique ou enthymème du *persuasif*. C'est dans ce cadre que se comprend la position de la persuasion dans la rhétorique d'Aristote. Le discours-raisonnement scientifique conforme à son essence est *apodictique*; le discours-raisonnement rhétorique conforme à son essence est *persuasif*, "peistikos". Dans ce système, par définition, le discours rhétorique ne saurait être probatoire; une preuve, est un moyen de persuasion, un moyen de pression sur l'auditoire. En somme, l'expression "la preuve rhétorique persuade" est un pléonasme.

Le *catalogue* des arguments se situe comme suit dans la *sous-typologie* organisant les preuves rhétoriques.

discours, adresse rhétorique (au tribunal...)
 preuves non techniques
 "preuves" techniques, moyens de persuasion, de pression...
 — éthotiques
 — pathémiques
 — logo-iques
 exemples, indices, enthymèmes

Cette typologie est très séduisante, ne serait-ce que par son côté "catéchisme" facile à mémoriser et à répéter, mais sa cohérence reste problématique.

Laissons de côté la question des preuves dites "non techniques" ainsi que la discussion sur l'efficacité relative des moyens de persuasion éthotiques, pathémiques et logo-iques, les deux premiers étant considérés comme particulièrement efficaces. Considérons donc simplement le dernier niveau, celui des pressions "logo-iques", regroupant exemples, indices et enthymèmes. L'articulation de ces trois types de preuves et la cohérence du texte de la *Rhétorique* tel qu'il nous est parvenu est problématique (McAdon 2003, 2004):

- (1) "J'appelle enthymème le syllogisme rhétorique et exemple l'induction rhétorique" (*Rhét.* 1,2; Chiron: 128);
- (2) "Les enthymèmes se tirant des vraisemblances et des signes, [...]" (*Rhét.* 1, 2; Chiron: 133)
- (3) "On énonce les enthymèmes à partir de quatre sources: [...] le vraisemblable, l'exemple, la preuve et le signe" (*Rhét.*, 2, 25; Chiron: 415).

L'exemple est mis sur le même plan que l'enthymème en (1), mais considéré comme une forme d'enthymème en (3); les enthymèmes ont quatre sources en (3), et deux en (2). En rhétorique, l'induction correspond à l'exemple en (1); mais l'induction figure en bonne place dans la liste des enthymèmes, sous la forme du topos n°10 "tiré de l'induction (*ex epagôgès*)" (*Rhét.* 2, 23; Chiron: 386).

Ces problèmes nous amènent à quelques réflexions conclusives. Sur la question de l'organisation générale des discours démonstratifs, il ne paraît guère possible d'adhérer à une typologie générale des preuves qui établit une barrière de principe entre discours argumentatif et discours de savoir; c'est une question qui ne peut être tranchée que par une recherche empirique, effectuée sur des matériaux contemporains, et non par une décision *a priori* tirée d'Aristote ou d'ailleurs (Plantin à paraître).

Sur la question de la place du catalogue dans le système des preuves rhétoriques, deux compréhensions nous semblent possibles.

On retrouve pêle-mêle dans la liste des 28 *topoi* de la *Rhétorique*³ les opérations qui sont rigoureusement définies ailleurs, en logique, où réside la

³ La liste des 28 *topoi* (mise en forme dans Plantin 2016: 588 sur la base de la traduction de P. Chiron) est la suivante: (1) les contraires, (2) les flexions semblables, (3) les termes corrélés, (4) le plus et le moins, (5) l'examen du temps, (6) le caractère, (7) la définition, (8) les différentes manières dont un mot peut s'entendre, (9) la division, (10) l'induction, (11) le

science. Mais, comme la rhétorique argumentative a été mise au régime généralisé de la "contrepartie", ces opérations rhétoriques ne sont pas exactement les mêmes que les opérations logiques; elles les représentent, elles en sont les fantômes. Le régime de discours a changé en bloc, donc tout le régime d'argumentation, qui devient, en termes perelmaniens, une "quasi-logique". Cette première lecture abstraite et théorique qui pousserait dans le sens d'une vision de l'argumentation rhétorique comme celle d'une logique ou d'une science dégradée n'apporte à mon sens pas grand-chose.

On pourrait plutôt considérer que le catalogue est le produit non d'une déduction *a priori* des formes d'argumentation, sur le mode de l'organisation de l'espace logique, mais de l'observation empirique de pratiques discursives argumentatives ayant cours dans les affaires humaines, et seulement dans ce domaine. Ceci n'est pas forcément beaucoup plus précis que précédemment, mais au moins on est libéré de la hantise de devoir faire système et de la confrontation avec l'hypothético-déductif.

On peut alors se livrer sans retenue à la lecture pièce à pièce du catalogue, qui est fascinante. Les définitions des *topoi*, telles qu'on peut les lire dans diverses traductions en français et en anglais, sont le plus souvent claires et elles sont reprises dans les listes ultérieures; les exemples d'instanciation proposés sont souvent, mais pas toujours, compréhensibles pour le non spécialiste de la langue et de la culture grecques. Il arrive aussi que les *topoi* renvoient à des situations bizarres, mais tout de même compréhensibles et toujours intéressantes (à l'image du topos n°19 de l'intention méchante). D'autres fois enfin, je le souligne, je ne suis pas sûr de bien comprendre l'exposé, et la "lecture" que je propose correspond sans doute davantage à une transposition qu'à une interprétation, c'est le cas par exemple de l'instanciation proposée pour le topos n° 18 sur l'inconstance des choix (Plantin 2016, art. *Après comme avant*).

Quoi qu'il en soit, il nous semble donc que les 28 *topoi* de la *Rhétorique*, dans leur assemblage hétéroclite, doivent être examinés un à un, afin de préciser leur forme, de procéder éventuellement à certains regroupements et d'évaluer leur productivité, et surtout leur capacité à clarifier des pratiques argumentatives contemporaines.

Il n'est pas possible de procéder ici à la présentation détaillée de cette topique, ni à celle des nombreuses topiques qui ont été proposées d'Aristote jusqu'à

jugement déjà prononcé sur la même question, (12) les parties, (13) les conséquences positives et négatives, (14) l'antithèse entre les contraires, (15) au grand jour et en secret, (16) des rapports proportionnels, (17) même effet, mêmes causes, (18) les choix inconséquents, (19) le motif, (20) ce qui persuade et ce qui dissuade d'agir, (21) les faits qui passent pour avérés alors qu'ils sont incroyables, (22) pointer les incohérences des affirmations adverses, (23) donner la raison de la fausse opinion, (24) la cause, (25) s'il aurait été possible de faire mieux, (26) quand des actions successives amènent une contradiction, (27) des erreurs commises par l'accusation, (28) du nom.

Perelman et Walton, de discuter de leurs constantes et de leurs variantes, de leur intérêt et de leurs problèmes. Comme nous l'avons souligné plus haut, ces topiques ont une large partie commune.

2. L'identification des arguments: catégoriser un passage sous un type

2.1 Préliminaire

Nous proposons dans cette section un essai de mise en pratique de la notion de *topos*. Il s'agit de montrer quel genre de méthode peut être utilisé pour décider qu'un passage relève de l'instanciation de tel ou tel *topos*.

Aristote présente côté à côté le type d'argument et diversesinstanciations, mais il fait confiance au lecteur pour constater qu'en effet il y a bien quelque chose de commun aux deux. Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958) ne font pas autrement. Certains lecteurs, dont je suis, ont cependant parfois du mal à voir le lien, y compris pour des exemples donnés comme canoniques, surtout lorsqu'il s'agit d'exemples authentiques, non inventés pour les besoins de la cause. Se pose alors la question de savoir quelle procédure adopter pour décider que tel passage correspond bien à tel *topos*.

Nous avons choisi de présenter une procédure permettant de décider que tel passage correspond bien à une instanciation de tel *topos* en nous fondant sur le cas du *topos* des contraires, très usité, et le *topos* de l'intention méchante, qui, à ma connaissance n'a jamais été repris ultérieurement. Pour des raisons de place, je ne présenterai ici que le *topos* des contraires (on trouvera une illustration de la méthode proposée sur le cas du *topos* du gaspillage dans Plantin 2016, art. *Gaspillage*; art. *Topos inférentiel*).

Rappelons encore une évidence: pour reconnaître dans un passage une occurrence d'un *topos*, encore faut-il connaître le *topos* et disposer de sa définition. Or leur formulation n'est pas toujours très attrayante, et l'importance réelle qui leur est donnée dans l'enseignement de l'argumentation demeure pour moi une énigme.

2.2 Délimiter le passage

La relation du type à l'argumentation concrète est parallèle à celle du *topos* à l'enthymème, de la forme à l'occurrence, du type à son instanciation. Le passage P est une argumentation "par T" (rattachable au type d'argument T) si P a la même forme que T. Le problème est donc d'établir le lien du passage au type.

Pour cela, une première opération est nécessaire, consistant à délimiter, dans l'ensemble du discours argumentatif (qui peut comporter des passages relevant de types différents) le segment P, dont on a l'intuition qu'il correspond au type

d'argument T. On aboutit le plus souvent à un passage dont la dimension est généralement bien supérieure à la paire d'énoncés, de l'ordre du paragraphe, mais le développement d'un argument peut être beaucoup plus long; par exemple, une argumentation par les conséquences négatives peut prendre le volume d'un ouvrage.

2.3 Identifier un argument, c'est catégoriser un passage

Catégoriser un être, c'est lui assigner le nom de la catégorie qui lui convient. Si je viens de cueillir un champignon, le catégoriser, c'est l'identifier, par exemple comme un bolet bai (Plantin 2016, Art. *Catégorisation et Nomination*). De même, catégoriser un argument, c'est, après avoir repéré le passage pertinent, l'identifier en le rattachant à un type, c'est-à-dire en le reconnaissant comme membre d'une classe d'arguments partageant une même forme, celle qu'exprime le *topos*.

L'identification d'un argument ne doit jamais être traitée comme une évidence. Elle doit être justifiée, c'est-à-dire argumentée. La conclusion de cette argumentation a la forme suivante:

P est une argumentation du type T

C'est une argumentation par les contraires

Pour que cette opération d'identification (catégorisation et nomination) puisse être menée à bien, il faut avant tout disposer d'une définition explicite de la catégorie "*être une argumentation du type T*", "*être une argumentation par les contraires*"⁴.

Muni de cette indispensable définition, l'analyste rapproche le passage qui l'intéresse du schème dont il soupçonne qu'il pourrait lui convenir, et s'attache à montrer qu'il est possible de mettre en correspondance point par point des éléments de ce passage avec les traits définissant le *topos*.

Naturellement, l'exigence de justification de la catégorisation dépend du contexte; parfois, on pourra se contenter de nommer l'argument que tout l'auditoire supposé compétent a déjà reconnu; parfois, l'opération doit être explicitée dans le détail, notamment si l'identification ne va pas de soi, ou tout simplement si quelqu'un n'est pas d'accord avec la catégorisation proposée. C'est ce mode opératoire que nous nous proposons d'illustrer dans ce qui suit.

3. Le *topos* des contraires et son identification

Le *topos* ou "lieu des enthymèmes démonstratifs" tiré des contraires figure en n°1 sur la liste d'Aristote. Cicéron le mentionne comme une ressource

⁴

Il se peut que la même étiquette corresponde à plusieurs définitions non équivalentes; dans ce cas, il faut, idéalement et préalablement, faire un choix justifié entre ces définitions.

argumentative essentielle (*Top.*, XIII, 55: 84), et toutes les typologies ultérieures le mentionnent:

"Un lieu des enthymèmes démonstratifs se tire des contraires: il faut examiner si le contraire d'un sujet a un prédicat contraire à celui du premier; réfuter dans la négative, confirmer dans l'affirmative." (*Rhét.*, II, 23, 1397a7; trad. Dufour: 115)

La formulation de ce *topos* est elliptique; on se place dans une situation de débat dialectique. On part d'un "premier" énoncé ayant la forme sujet-prédicat. Si cet énoncé est mis en doute, on veut le tester. Pour cela, on le transforme en un second énoncé, où le sujet est remplacé par le "contraire" du sujet et le prédicat par le "contraire" du prédicat, et on évalue. Si le second énoncé est vrai, admissible, alors le premier l'est aussi, et s'il ne l'est pas, alors le premier ne l'est pas. Dans l'échange dialectique, cela donne:

Proposant: *La beauté est une vertu*

Opposant: *La laideur est-elle un vice?*

Proposant: *Bien sûr que non!*

Opposant: *Mais tu soutiens que la beauté est une vertu; or laideur et beauté sont des contraires, ainsi que vertu et vice. Si la laideur n'est pas un vice, alors la beauté n'est pas une vertu. Mais tu viens de dire que la beauté est une vertu. Donc tu soutiens des choses contradictoires, tu es réfuté, etc.*

Ce *topos* dit en somme que, si un être a telle propriété, alors l'être contraire a la propriété contraire. Comme tout est le contraire de tout, en pratique ce *topos* sert à projeter des énoncés: *Si la pluie froide lui a donné une angine, ALORS une tisane bien chaude va lui faire du bien*. La "raison" de cette conclusion est exprimée par le *topos* des contraires: "(pluie) froide" et "(tisane) chaude" sont des opposés, comme "tomber malade" et "retrouver la santé". C'est peut-être ce qui fait regarder avec méfiance le conseil de sucer des glaçons quand on a une angine; mais on peut toujours trouver un *topos* qui conseillera de soigner le même par le même.

3.1 *Forme générique et forme logique du topos des contraires*

Le *topos* des contraires est exprimé par Aristote dans une langue à la fois ordinaire dans sa construction et technique par l'usage qu'elle fait de vocabulaires spécialisés: termes rhétoriques comme *topos* ou enthymème, ou relevant d'une ontologie grammaticale comme sujet et prédicat. Ces termes sont indéterminés, "un sujet (un être), une propriété (un prédicat)". Il s'agit d'une *formulation générique* du *topos*.

Le *topos*, parce qu'il exprime une structure commune à un ensemble d'enthymèmes, est considéré comme une forme logique. La forme dite logique du *topos* des contraires est très simple (ce n'est pas le cas de tous les *topoi*). Selon la formulation de Ryan (1984: 97), elle s'écrit:

1A — If A is the contrary of B, and C the contrary of D, then if C is not predicated of A, then D is not predicated of B

1B — If A is the contrary of B, and C the contrary of D, then if C is predicated of A, then D is predicated of B

Selon la formulation de Walton & al. (2008: 107) l'argument "from opposites" a deux formes:

Positive form: The opposite of the subject S has the property P

Therefore, S has the property *not-P* (the opposite of property P)

Negative form: The opposite of the subject S has the property *not-P*

Therefore, S has the property P (the opposite of the property *not-P*)

En pratique, on voit que la "forme logique" s'obtient en remplaçant les termes clés, les variables, par des lettres. La première proposition est simplement notée sous la forme standard des propositions analysées <A est C>, ou <S est P>. En fait, il s'agit simplement d'une abréviation d'écriture. Elle est utile en particulier parce qu'elle permet d'éviter les formulations tortueuses parfois nécessaires pour bien exprimer la coréférence. Une "forme logique" au sens fort serait une forme capable d'entrer dans un calcul; en fait, ici, le seul calcul nécessaire est de l'ordre de l'actualisation de la forme générique (*topos*) dans une forme spécifiée (enthymème).

3.2 Un exemple d'analyse du *topos* des contraires

Considérons le passage suivant (dont la référence a été égarée):

It took billions of years and ideal conditions before humans appeared on the planet, maybe one global warming will be enough to make it disappear

Est-il possible de montrer que ce passage composé de deux énoncés juxtaposés est structuré par le *topos* des contraires?⁵

La structure inférentielle argumentative est bien marquée, allant du certain, E1, qui exprime une donnée, une affirmation catégorique portant sur le passé, vers du possible, E2, qui propose une affirmation restreinte, modalisée en *maybe*:

E1, (*maybe*) (Futur) E2

Dans le langage de Toulmin, on est bien dans une structure <Data, so, Modal, Claim>. On remarque également que ces énoncés ont la même structure, exprimant des consécutions. Ce parallélisme laisse bien augurer d'une occurrence du *topos* des contraires.

La structure à prendre en considération pour l'opération n'est pas la structure grammaticale simple <S est P>, mais la structure consécutive <Conditions, Résultat>, <C a abouti à R>, <C (résultatif) R>:

It took billions of years and ideal conditions before humans appeared on the planet

it took B before A = B has been necessary for A

⁵

Je remercie Philip Miller, qui a bien voulu relire cette analyse. Je suis seul responsable des erreurs.

billions of years and ideal conditions RÉSULTAT humans appeared on the planet
maybe one global warming will be enough to make it disappear
 W will be enough for D = maybe W will be enough for D
 one global warming RÉSULTAT [makes] it disappear

On recherche donc de possibles contraires sur les éléments fondamentaux de la structure <C (résultatif) R>. Les résultatifs *appear / disappear* sont clairement opposés:

humans appeared on the planet
to make it disappear (it = humanity)

Les conditions sont-elles dans une relation d'opposition? La condition E2, *one global warming* n'est pas forcément quelque chose de très simple, qu'on puisse opposer directement à la condition de E1, *it took billions of years and ideal conditions*. Néanmoins, E1 et E2 ont clairement des orientations argumentatives opposées.

(i) Considérons le thème de E1, *"it took billions of years and ideal conditions before ..."*:

- *billions of years* est orienté vers "c'est long"
- *ideal conditions* est orienté vers "c'est rare".

Ces deux orientations sont donc parfaitement convergentes, vers une inférence globale *"c'est un processus très complexe"*.

(ii) Considérons le thème de E2, *"one global warming will be enough"*; il est possible de proposer l'inférence à *"c'est un processus très simple"*:

- le déterminant *"one"* oriente vers l'unicité, *"just one"*, et la simplicité;
- *will be enough* signifie *"as much as needed"* pour un certain accomplissement; la condition est *suffisante*, alors que pour la production de l'humanité il a fallu la conjonction de *deux* conditions.

Si on accepte cette reconstruction, alors on attribue au discours analysé la structure suivante, qui correspond bien au *topos* des contraires:

ça a été très compliqué pour produire A
 so, *maybe*
 il sera très simple de faire disparaître A

Dans ce dernier paragraphe, j'espère avoir montré avant tout que l'attribution d'un type d'argument à un passage nécessite une argumentation. Si on est plus ou moins d'accord avec ce qui précède, on conclut qu'on a affaire à une argumentation par les contraires. Dans tous les cas, on sera d'accord pour dire que la question ne va pas de soi.

4. Conclusion: les *topoi* comme principes de compréhension des textes et interactions

Une tâche essentielle qui incombe à l'analyste de l'argumentation est l'identification des types d'arguments. Elle permet de reconnaître le principe de cohérence qui organise le passage, fournit une interprétation et enrichit ainsi le texte analysé.

Pour être menée à bien, cette opération repose sur une définition des types d'arguments: c'est pour cela que sont faits les typologies et les catalogues. Leur connaissance est donc aussi indispensable à l'analyste que l'encyclopédie des champignons au cueilleur. Ni "l'expert" ni "le débutant" ne peuvent se dispenser d'y avoir explicitement recours, non plus que de développer explicitement l'argumentation qui les autorise à rattacher tel passage à tel type. L'analyse de l'argumentation est une discipline argumentative.

BIBLIOGRAPHIE

- Aristote (1932/2007): Rhétorique. Paris (Belles Lettres) (trad. M.Dufour et trad. P Chiron).
- Bailly, A. (1901): Abrégé du dictionnaire grec-français. Paris (Hachette).
- Blair, J. A. (2012): Groundwork in the Theory of Argumentation. Dordrecht (Springer).
- Boethius, (1978): De Topicis differentiis. Ithaca (Cornell University Press).
- Chiron, P. (2007): Introduction. In Aristote, Rhétorique. Paris (Garnier-Flammarion).
- Cicéron (1990): Topiques. Paris (Les Belles Lettres).
- Eemeren, F. van & Grootendorst, R. (1992): Argumentation, communication and Fallacies: A Pragmadiialectical Perspective. Hillsdale (Lawrence Erlbaum).
- Kibédi-Varga, Á. (2002 [1970]): Rhétorique et littérature. Paris (Klincksieck).
- McAdon, B. (2003): Probabilities, Necessary signs, Idia and Topoi: The Confusing Discussion of Material for Enthymemes in the Rhetoric. *Philosophy and Rhetoric*, 36(3), 223-248.
- (2004): Two Irreconcilable Conceptions of Rhetorical Proof in Aristotle's Rhetoric. *Rhetorica*, 22, 4, 307-325.
- Perelman, C., Olbrechts-Tyteca L. (1976 [1958]): Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique. Paris (Presses universitaires de France).
- Plantin, C. (1991): Question > Arguments > Réponses". In Orecchioni C. (éd.), La Question. Lyon (PUL).
- (2005): L'argumentation – Histoire, théories, perspectives. Paris (Presses universitaires de France).
- (2016): Dictionnaire de l'argumentation. Lyon (ENS Éditions).
- (à paraître): Argumentation in the Knowledge Society. In M. Załęska & U. Okulska (éds.), Rhetoric, Discourse and Knowledge. Bern (Peter Lang).
- Ryan, E. E. (1984): Aristotle's theory of rhetorical argumentation. Montréal (Bellarmine).
- Toulmin, S. E., Rieke, R. & Janik, A. (1984): An introduction to reasoning. New York (McMillan).
- Walton, D. (1996): Argumentation schemes for presumptive reasoning. Mahwah (Lawrence Erlbaum).
- Walton, D., Reed, C. & Macagno F. (2008): Argumentation schemes. Cambridge (Cambridge).